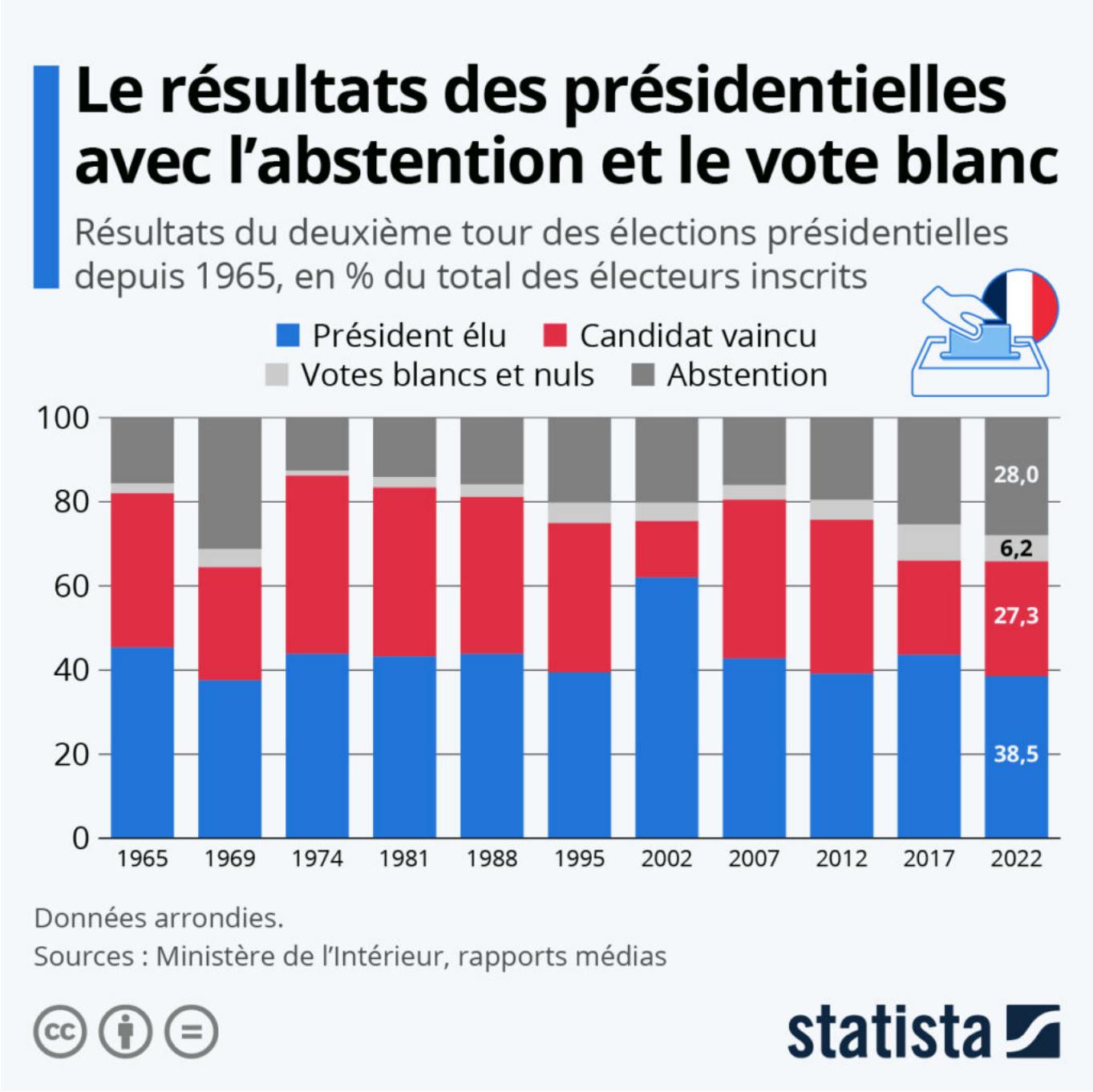
Ecrit par Echo du Mardi le 26 avril 2022

Présidentielles : les résultats si l'abstention et le vote blanc étaient pris en compte



Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 26 avril 2022

Emmanuel Macron a été réélu ce dimanche, remportant le second tour de l'élection présidentielle face à Marine Le Pen avec 58,6 % des suffrages (soit 18,8 millions de voix), contre 41,5 % pour la candidate du Rassemblement national (13,3 millions). Les 48,7 millions de Français appelés à voter ne se sont pas vraiment bousculés vers les urnes. Selon le Ministère de l'Intérieur, l'abstention a atteint 28 %, ce qui représente 13,6 millions d'électeurs.

La prise en compte des votes blancs et nuls ainsi que des abstentionnistes dessine un autre visage du résultat des élections présidentielles. En pourcentage du total des électeurs inscrits sur les listes, le score d'Emmanuel Macron se situe à 38,5 % et celui de Marine Le Pen à 27,3 %. L'abstention, qui a concerné 28 % des inscrits, a atteint le niveau le plus élevé mesuré après la présidentielle de 1969 (31,1 %). Enfin, on compte également 6,2 % de bulletins blancs ou nuls (soit 2,2 millions).

Comme le montre l'historique présenté dans notre infographie, dans l'histoire de la Ve République, seuls trois autres présidents ont été élus avec des suffrages inférieurs à 40 % des électeurs inscrits. Il s'agit de Georges Pompidou en 1969 (37,5 %), Jacques Chirac en 1995 (39,4 %) et François Hollande en 2012 (39,1 %). Du côté des candidats vaincus, outre Marine Le Pen en 2017 et 2022 (22,4 % puis 27,3 %), seuls deux autres ont obtenu moins de 30 % des voix sur le total des inscrits : Jean-Marie Le Pen en 2002 (13,4 %) et Alain Poher en 1969 (26,9 %).

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !